

Procès-verbal de séance extraordinaire 2023-2024 – Conseil d'établissement de Sophie-Barat

Du jeudi 6 juin au mercredi 26 juin 2024 (par courriel)

Membres de l'équipe-école	Réponses	Membres parents	Réponses	Membres du conseil des élèves	Réponses
Adra BERRAH, personnel de soutien	reçue	Johanne AUBRY	reçue	Dahlia CHARBONNEAU	reçue
Nadine BERTHIAUME, enseignante	reçue	Yacine BOUSSAID	reçue	Eudes HOUSSOU	<i>non</i>
Diana CIONFRINI, enseignante	<i>non</i>	Delphine COPPÉ	reçue	Membres de la communauté	
Sylvie DUSSAULT, conseillère pédagogique	reçue	Marc. Etienne DESLAURIERS	reçue	Réponses	
Louis-Philippe LALONDE, enseignant	reçue	El Mustapha JAOUHAR, vice-prés.	reçue	Kassandra CHÉRY THÉODAT, citoyenne	sans vote
Madelyn LISSADE, enseignante	<i>non</i>	Nassima OMANI	reçue	Raphaël MANGIN, Maison des jeunes Ahuntsic	sans vote
Pascal PAQUET, enseignant	reçue	Cloé RODRIGUE, présidente	reçue	Tousif AHMAD, Cje Ahuntsic-Cartierville	sans vote
Djouher SI-MOHAMED, enseignant	<i>non</i>	Cécile SIMON	reçue		
Membres de la direction			Réponses	Autre personne ayant reçu les courriels :	
Sabine POSSO, directrice	sans vote	Chantal GODMAIRE, dir. adjointe	sans vote	Valérie EME, représentante de la Fondation	sans vote
Feycel BOULAHCHICHE, directeur adjoint	sans vote	Yanis LEDEVIN, directeur adjoint	sans vote		
Jean-François COMEAU-BARIL, dir. adjoint	sans vote	Jean-Claude Wahid, dir. adjoint	sans vote		
Jean-François DUFOUR, gestionnaire adm.	sans vote				

Ordre du jour	Échanges par courriels
1. Ouverture de la séance extraordinaire	Le jeudi 6 juin 2024, à 11h12, la présidente du conseil d'établissement (CÉ), Cloé Rodrigue, annonce par courriel que le CÉ est invité à se prononcer sur la résolution déposée séance tenante lors de la réunion de la veille, le mercredi 5 juin 2024. Elle donne l'échéance du mercredi 12 juin suivant pour acheminer des commentaires sur le texte et pour signifier son appui ou non à cette résolution, afin de permettre à la direction de l'envoyer aux destinataires désignés avant la fin de l'année scolaire.

Ordre du jour	Échanges par courriels	
2. Résolution proposée	La résolution proposée porte le titre suivant : <i>Pour que le CSSdM propose un plan définitif, responsable et sensé, de délocalisation des élèves de Sophie-Barat pendant les chantiers majeurs à venir jusqu'en 2032</i> Le texte de la résolution était disponible pour les membres du CÉ sur un fichier en ligne, dont le lien avait été transmis par courriel le jour de la séance ordinaire du mercredi 5 juin 2024. (Le texte complet de la résolution est présenté en annexe de ce procès-verbal.)	
3. Discussions	Du jeudi 6 juin au mardi 25 juin 2024, des membres du CÉ ont transmis quelques commentaires sur la résolution. Ces échanges ont notamment porté sur la confirmation des différentes dates de livraison du projet majeur. Quelques propositions simples de modification au texte de la résolution ont aussi été proposées, qui ont toutes été intégrées à la version finale de la résolution. Le mardi 18 juin 2024, à 16h30, la présidente relance les membres du CÉ pour avoir leur décision. En date du mardi 25 juin 2024, quatorze membres ont signifié leur vote.	
4. Vote	Il y a eu quatorze votes en faveur de la proposition.	
	Proposition de El Mustapha JAOUHAR, avec l'appui de Nassima OMANI : la résolution , telle que modifiée, est adoptée à l'unanimité .	<i>CÉ-SBarat-20240626-extra</i>